



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

COMMERCES ET ARTISANAT

**AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DANS LE COMMERCE DE DETAIL
- DEMANDE DE LA SOCIETE SARL AP NET**

Vu la loi N° 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui a introduit de nouvelles dispositions concernant les dérogations au repos dominical,

Vu les articles L. 3132-20 et L. 3132-21 du Code du travail,

Considérant la demande déposée auprès de la DIRECCTE, par la société SARL AP NET, située à Liévin (62800), d'employer du personnel salarié dans le magasin OPETIPRI de Marles-les-Mines tous les dimanches de l'année 2023,

Considérant qu'en application de la réglementation, la Communauté d'Agglomération doit émettre un avis sur cette demande de dérogation au repos dominical,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de émettre un avis sur les propositions de dérogation au repos dominical.

Le Président,

DECIDE d'émettre u avis favorable à la demande de la société SARL AP NET, située à Liévin, (62800), pour employer du personnel salarié dans le magasin OPETIPRI de Marles-les-Mines tous les dimanches de l'année 2023.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 21 JUIN 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEBAS Gregory

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 21 JUIN 2023

Et de la publication le : 21 JUIN 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEBAS Gregory

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.